



Bougival, mardi 8 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02996**Modifiant l'avis n° FR/2021/02463**

Pris en application :

Stationnement (Stationnement interdit)**SEINE AVAL - COMMUNE DE CHATOU - du 45,050
au PK 45,250****Ne pas serrer la rive gauche (tous les usagers - Défini par usagers...)**

- **à partir du 08/06/2021 à 12:00 au 11/07/2023 à 12:00 - avec pour périodicité : Permanent**
 - o **Seine à l'aval de Paris (sur le Bief d'Andrézy)**
entre les pk 45,050 et pk 45,250

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que le stationnement est interdit en rive gauche du 45,050 au PK 45,250 sur la commune de Chatou.

Le linaire de quai compris entre le PK 44,900 et le PK 45,050 reste utilisable comme poste d'attente de passage à l'écluse de Chatou

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL

Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

12/07/2023

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Vincent MOREL